



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : VENDREDI 9 JUIN 2023

Secrétaire de séance : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

D2023-29 – Approbation de l'avenant n° 30 à la délégation de service public ECONOTRE

Decoset gère 2 unités de valorisation énergétique dans le cadre de deux délégations de service public (« DSP ») :

- UVE de Bessières gérée par Econotre pour la zone A
- UVE de Toulouse Mirail gérée par la SETMI pour la zone B

Ces deux DSP, après accord du Préfet et de la DDFIP, ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 décembre 2024.

Une convention d'échange tonnages est en vigueur depuis le 15 février 2016 et permet aux deux usines de s'échanger des tonnages en cas de travaux ou d'arrêt des lignes de traitement.

En l'occurrence, les travaux de mise en conformité au BREF Incinération et des travaux de confortement sur l'UVE du Mirail seront réalisés par le Délégant semaines 24 à 38. Cet avenant a pour but de :

- Prévoir les modalités techniques et financières de l'utilisation des quais de transfert d'ECONOTRE en cas de recours impossible à la convention d'échanges tonnages notamment durant les travaux liés au BREF incinération ;
- Faire ainsi transiter jusqu'à 1400 tonnes d'OMR pendant 7 jours par les centres de transfert inclus dans le périmètre de la DSP Econotre, en ajoutant 300 tonnes supplémentaires au besoin. Les déchets seront ensuite transportés vers des sites tiers par le titulaire d'un marché public de traitement en cours d'attribution ;

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-29-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

- Réorienter les déchets de la zone B vers la zone A suite à la réorganisation de la collecte sélective de Toulouse Métropole à partir d'octobre 2023. L'avenant prévoit ainsi l'utilisation des centres de transfert de l'Union, Colomiers et Belbéraud pour ensuite transporter les déchets issus de la collecte sélective au centre de tri de Bessières dans la limite de 35 tonnes/semaine, pouvant aller jusqu'à 70 tonnes maximum, afin de limiter la concentration de ces déchets le mercredi.

Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

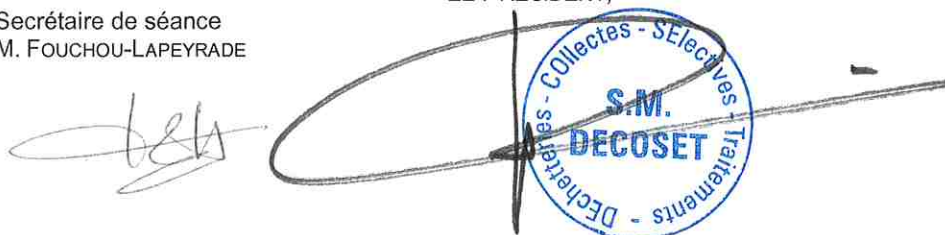
Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 30 à la délégation de service public avec ECONOTRE
- **AUTORISE** M. Le Président à signer ledit avenant et les documents afférents
- **S'ENGAGE A INSCRIRE AU BUDGET** les crédits nécessaires

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance
M. FOUCHOU-LAPEYRADE

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	9	18
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	20	9	29
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	9	29

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230615-D2023-29-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023